

## VEILLE ELECTORALE DE LA CNDH

### 1. CONTEXTE

En mai 2023 en Mauritanie, se tiendront en parallèle trois élections : les municipales, les régionales et les législatives. Elles marquent le début d'un nouveau cycle électoral, et seront suivies par la présidentielle en 2024. Les journées de concertation organisées par le ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation avec les partis politiques ont permis de mettre en place une nouvelle Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) consensuelle, et ont conduit à la signature d'un accord politique en septembre 2022.

La Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) se félicite de l'actuel climat de concertation et de dialogue politique, qui rompt avec les processus antérieurs caractérisés par de fortes tensions politiques. La CNDH y voit l'opportunité de rappeler aux acteurs la nécessité du strict respect des droits des citoyens.

Au démarrage de la campagne électorale, la CNDH a par la voie d'un communiqué rappelé à tous les acteurs la nécessité du strict respect des droits des citoyens, tels que le droit à la participation aux affaires publiques, le droit à la liberté d'expression ou le droit à la liberté de réunion pacifique et d'association et ce, dans des conditions d'égalité et de non-discrimination. La CNDH a aussi rappelé que l'exercice du droit de participer aux affaires publiques nécessite que soient protégées la vie, l'intégrité physique, la liberté, la sécurité et la vie privée de tous les membres de la société au premier rang desquels sont les journalistes et les défenseurs des droits humains. Pour que cette protection soit effective, la CNDH, en sa qualité de conseillère de l'État mauritanien, en droits de l'homme, veille à la promotion d'un environnement propice à l'expression des libertés individuelles et collectives.

La CNDH a souligné l'importance des rôles de la société civile et des médias, pour leur contribution au bon déroulement du processus électoral, dénonçant les injustices et les violations de droits, mettant en lumière les responsabilités et redevabilité des pouvoirs publics.

Conformément aux standards tant nationaux qu'internationaux, la CNDH est d'avis, que le droit d'expression, pour fondamental qu'il soit, ne saurait tolérer les discours de haine, d'appel à la violence ou au racisme, ni toute propagande destinée à tromper ou à désinformer la population.

La CNDH réitère que la non-discrimination et l'égalité entre citoyens est un principe incontournable qui doit être au cœur de tout processus électoral, et souligne l'importance qu'elle accorde au respect des droits des femmes, des personnes vivant avec handicap et des personnes marginalisées.

Aussi, la CNDH assurera une veille électorale et l'accompagnement des citoyens, des électeurs, des candidats et des partis politiques victimes d'une violation de leurs droits, à travers son mécanisme de plainte renforcé par un **numéro vert gratuit 8000 1516** et un numéro **WhatsApp +222 48 43 92 41**.

## Objectif général de l'opération

L'objectif général de l'opération est d'accompagner la population mauritanienne à faire valoir sa liberté d'expression et son choix politique.

## Objectifs spécifiques

- Accompagner les citoyens, électeurs, candidats ou partis politiques victimes d'une violation de leurs droits par la mise en place d'une veille électorale au sein de la CNDH
- Veiller à la non-discrimination et à l'égalité des droits
- Veiller au respect des droits humains attachés aux élections

## 2. METHODOLOGIE GENERALE DE L'OPERATION DE VEILLE ELECTORALE

- Mise en place d'une veille électorale avec une équipe à même de recueillir les plaintes et d'accompagner les citoyens dans la connaissance de leurs droits liés aux élections
- Réception des plaintes de la population mauritanienne aux numéros vert et WhatsApp de la CNDH
- Analyse et traitement par la CNDH des plaintes liées aux élections
- Rédaction d'un rapport bilan de la veille électorale après chaque scrutin
- Invitation des autorités et institutions nationales, acteurs politiques et acteurs de la société civile lors de l'entre-deux tours, à une restitution sur les plaintes reçues par la CNDH
- Déclaration préliminaire de la CNDH sur le déroulement des élections au terme des scrutins